Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 87 (1942)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse:

1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.—

3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Les suppressions d'insignes sont-elles opportunes ?

Depuis que les milices cantonales se sont transformées en armée fédérale, puis en armée suisse, c'est-à-dire depuis 1850, les changements d'uniformes et d'insignes ont été si fréquents que jamais, à aucun moment, il n'y a eu d'uniformité complète. Les ordonnances se sont multipliées à un rythme tel que, sans cesse, de nouvelles décisions sont venues modifier la tenue, dans l'ensemble et le détail.

Ainsi, on peut affirmer que, depuis bientôt un siècle, aucun corps de troupe de l'armée suisse n'a été vêtu uniformément. Avant qu'une modification ait atteint toutes les classes d'âge, elle est remplacée par une autre. Il serait facile d'énumérer les centaines d'ordonnances jamais appliquées intégralement, qui ont contribué à la bigarrure de nos corps de troupe, de 1850 à nos jours. Un fascicule entier de la Revue Militaire suisse n'y suffirait pas. Ce régime du changement perpétuel